Nations Unies S/PV.5134



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5134e séance

Vendredi 4 mars 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

05-25563 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Dimitrij Rupel, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Slovénie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite cordialement la bienvenue au Président en exercice de l'OSCE et Ministre des affaires étrangères de la Slovénie, M. Dimitrij Rupel, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de S. E. M. Dimitrij Rupel, Président en exercice de l'OSCE et Ministre des affaires étrangères de la Slovénie. J'ai maintenant l'honneur de lui donner la parole.

M. Rupel (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir invité, me donnant ainsi l'occasion de m'adresser à ce groupe d'éminents représentants.

C'est un plaisir et un honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Ce n'est pas la période la plus heureuse pour être Président en exercice de l'OSCE. Comme le Conseil le sait certainement, l'OSCE n'a toujours pas de budget pour 2005, alors que 10 semaines se sont écoulées depuis le début de l'année, et elle n'a pas non plus d'accord sur le nouveau barème des quotes-parts. Un débat animé et de haut niveau est actuellement en cours au sujet de l'avenir de l'organisation. Tout cela intervient durant une année pendant laquelle l'OSCE est censée célébrer sa contribution à la promotion de la sécurité et de la coopération en Europe et réfléchir aux 30 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki et aux 15 années passées depuis que la Charte de Paris a présenté la vision d'une Europe unie et libre.

L'on pourrait donc se demander si l'OSCE est en crise. Ce à quoi je répondrai qu'elle est, à n'en pas douter, en transition. Certains États participants ont estimé qu'il y avait une politique de deux poids, deux mesures et ont demandé un réexamen de la façon dont l'OSCE surveille les élections. Il n'y a pas eu d'accord sur la prorogation du mandat de l'opération de surveillance de la frontière en Géorgie. Il n'y pas eu de consensus entre les ministres des affaires étrangères des États membres de l'OSCE à l'issue des deux dernières réunions du Conseil ministériel.

En réponse aux appels lancés en faveur de la réforme, j'ai désigné un groupe de personnalités éminentes chargées d'élaborer des recommandations sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE. Son travail donnera lieu à des consultations de haut niveau, à la suite desquelles se tiendra une réunion du Conseil des ministres à Ljubljana. Un groupe de travail sur la réforme examine notamment la question d'une actualisation éventuelle du Règlement intérieur de l'Organisation. Une décision a été adoptée qui précise et renforce le mandat du Secrétaire général. Actuellement, je suis en train de chercher un successeur à M. Jan Kuvis, dont le mandat vient à expiration en juin prochain. Nous examinons également la manière d'améliorer l'efficacité de nos opérations sur le terrain.

Je considère que ce processus est une chance à saisir plutôt qu'une crise. Je pense que les défis lancés à la pertinence et aux orientations stratégiques de l'OSCE ont sorti certains États membres de leur complaisance et ont mis au jour des questions et problèmes qui couvaient de façon malsaine depuis assez longtemps. S'il y a des divergences de vues importantes au sujet de la sécurité en Europe, l'OSCE est l'instance idéale pour en parler. Alors parlons-en! Et s'il faut améliorer les choses, faisons-le!

L'un des atouts de l'OSCE est sa capacité de s'adapter aux défis nouveaux. Les changements intervenus au sein de l'Union européenne, à

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Conseil de l'Europe montrent que l'Europe connaît une période de transition, du fait, en partie, de l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN, mais également parce qu'il faut faire face à de nouvelles menaces à la sécurité. Les organisations doivent rester dynamiques pour garder leur pertinence, et l'OSCE ne fait pas exception à cette règle. Je me félicite donc du débat sur la réforme et des initiatives prises pour renforcer davantage l'Organisation plutôt que d'essayer de l'enterrer.

Comme le Conseil le sait, l'OSCE est un arrangement régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous avons donc lu avec grand intérêt le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) et nous espérons que des décisions audacieuses seront prises pour tirer davantage parti du Chapitre VIII de la Charte et renforcer encore la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

L'OSCE a connu un processus analogue, il y a deux ans, lorsqu'elle a élaboré une stratégie pour répondre aux menaces à la sécurité et à la stabilité au XXIe siècle, qui a été adoptée lors de la réunion du Conseil des ministres de Maastricht en décembre 2003. Je suis convaincu qu'en mettant en œuvre cette stratégie, l'OSCE peut prendre en charge une partie du fardeau de l'ONU dans sa zone d'action. Comme le Groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU l'a signalé, la capacité du Conseil de sécurité de prévenir les menaces et d'y réagir de manière plus dynamique pourrait être renforcée en recourant de manière plus complète et plus productive aux organisations régionales. L'OSCE est bien placée et bien équipée pour y participer.

Le Groupe de personnalités de haut niveau a également conclu que l'ONU devrait tirer davantage parti des mécanismes d'alerte précoce des organisations régionales et s'inspirer de leurs normes pour orienter les efforts de prévention. L'OSCE a une réputation bien méritée en ce qui concerne l'alerte précoce, l'action rapide et la prévention des conflits. Il y a des domaines, comme par exemple la prévention des conflits interethniques et la réglementation du marquage et du traçage ainsi que le courtage et les transferts d'armes légères où l'OSCE a dépassé les normes suivies par l'ONU. L'OSCE coordonne également l'assistance sur la ratification et l'application des 12 conventions et protocoles des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. Nous travaillons avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU pour faire face aux menaces économiques et écologiques à la sécurité. Les travaux de ces organismes se complètent bien, et il est possible d'accroître encore la coopération.

Au Kosovo, l'OSCE fait partie intégrante de la structure principale de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Il s'agit là d'un bon exemple de la façon dont une organisation régionale peut compléter les efforts de l'ONU et renforcer ses capacités. Au cours de cette année importante pour le Kosovo, je pense que l'OSCE peut jouer un rôle clef pour ce qui est du processus d'examen des normes et qu'elle pourra continuer de faire partie de la présence internationale au Kosovo. L'OSCE a des compétences spécialisées considérables s'agissant des questions relatives aux minorités nationales, aux activités de police et sur la mise en place d'institutions publiques efficaces, qui sont fondamentales pour le développement pacifique et viable du Kosovo. Le potentiel de l'OSCE dans ces domaines devrait être pleinement exploité.

Le cas du Kosovo met en exergue un problème que la communauté internationale doit traiter, y compris dans la région de l'OSCE, à savoir concilier le désir d'autodétermination et la préservation de l'intégrité territoriale des États. Dans certaines parties de la République de Moldova et en Géorgie ainsi que dans le territoire contesté du Haut-Karabakh, l'OSCE s'efforce activement de régler des conflits qui sont parfois qualifiés de « bloqués », mais qui récemment ont commencé à se débloquer.

Pour chacun de ces cas, l'OSCE dispose d'un mandat clair et elle est la principale organisation sur le terrain. Il y a probablement d'autres exemples de différends liés à la question de l'autonomie dans lesquels l'OSCE pourrait jouer un rôle.

Je me réjouis que le dialogue avance, lentement mais sûrement, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

J'espère que les récents changements intervenus en Ukraine et le nouveau climat instauré depuis les élections en République de Moldova permettront de tenter une nouvelle fois de régler le conflit en Transnistrie.

En outre, l'OSCE s'emploie au côté des parties concernées à réduire les tensions en Ossétie du Sud (Géorgie) et à accélérer la démilitarisation, à instaurer la confiance et à obtenir un règlement durable.

Pour chacune de ces situations, je prie instamment les membres du Conseil de sécurité d'épauler les efforts de l'OSCE, mon appel s'adressant en particulier à ceux qui servent de médiateurs ou ont une influence sur les parties. Les organisations interétatiques ont du mal à traiter avec des acteurs non étatiques, même si, dans certains cas, ceux-ci font office d'autorités. Il est des cas où l'influence des États puissants, y compris des membres permanents du Conseil, revêt une importance capitale. Je les prie instamment d'user de cette influence dans le cadre de la médiation de l'OSCE afin de concourir au règlement des conflits qui perdurent.

Un autre grand thème abordé dans le rapport du Groupe, est le conflit entre le « devoir de protection » et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État. C'est un point sur lequel l'OSCE est très précise et novatrice, tout au moins en ce qui concerne les droits de l'homme. En 1991, à l'occasion d'une rencontre à Moscou, les États membres de l'OSCE ont convenu que

> « les engagements contractés dans le domaine de la dimension humaine de [l'OSCE] sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et qu'ils ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État en cause ».

Cet interventionnisme légitime est le fondement sur lequel les États participants peuvent s'appuyer pour exiger réciproquement des comptes concernant l'application des engagements qu'ils ont mutuellement pris. C'est ce qui justifie la présence de missions de l'OSCE sur le territoire des États participants afin de les aider à surmonter des difficultés spécifiques. Et c'est la raison pour laquelle le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ou, en fonction de la situation, le Représentant pour la liberté des médias peuvent se rendre dans n'importe quel État membre de l'OSCE pour empêcher l'éclatement d'un conflit interethnique et veiller au respect de la liberté de la presse. Je crois que ce type d'engagement approfondi est unique en son genre. Il faut donc le préserver, tout en veillant à ce qu'il soit mené dans un esprit de coopération.

Dans son rapport, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement met en exergue les menaces à la sécurité internationale dont aucun État ni aucune région du monde n'est à l'abri. Dans le monde interdépendant qui est le nôtre, la sécurité est indivisible. Les problèmes multidimensionnels exigent une action multilatérale qui prenne en compte la sécurité sous tous ses aspects. L'OSCE s'acquitte de sa part. Comme je l'ai déjà dit, elle fait figure de pionnier en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits. Elle a un rôle limité mais bien précis dans le règlement des conflits. Et elle a largement fait ses preuves dans des domaines comme le redressement ou la consolidation de la paix après les conflits. C'est une organisation ouverte à tous et véritablement régionale qui offre un cadre particulièrement propice au dialogue sur les questions de sécurité présentant un intérêt pour tous. Elle dispose d'institutions hors norme, dotées d'un mandat vigoureux sur les minorités nationales, la liberté des médias, les institutions démocratiques et les droits de l'homme. L'OSCE est le premier organe de surveillance électorale en Europe, ses rapports étant considérés comme un label de contrôle de qualité. Les 18 missions déployées par l'OSCE constituent une présence très précieuse sur le terrain, apportant ainsi une aide concrète aux États participants. En outre, l'OSCE a su rapidement ajuster ses capacités aux nouvelles menaces à la sécurité, comme la lutte contre les trafics, la lutte contre le terrorisme, la gestion des frontières et les activités de police.

Face aux nouvelles menaces à la sécurité, ce qui compte le plus pour l'OSCE, c'est de faire respecter la primauté du droit. Par exemple, nous devons nous assurer que les efforts engagés contre le terrorisme ne s'accompagnent pas de violations des droits de l'homme; que les gardes frontière soient au fait des techniques de pointe et disposent d'un bon code de conduite; et que l'on s'attaque à la traite des personnes par des enquêtes et des poursuites appropriées.

Les activités de police sont un exemple classique. Dans bien des situations tendues, ce n'est pas de casques bleus dont on a besoin, mais de policiers efficaces. Des services de police efficaces sont capitaux pour prévenir les conflits, préserver la stabilité sociale pendant les crises politiques et redresser les sociétés au sortir d'un conflit. Sans une police et une justice efficaces, sans le respect de la primauté du droit et le bon fonctionnement des

institutions compétentes, il n'y a guère de chance que l'on assiste au développement social, politique ou économique d'un État. L'OSCE a des équipes chargées de perfectionner la police dans les Balkans occidentaux. Un programme d'assistance à la police a été mis en œuvre au Kirghizistan, et d'autres sont en cours d'élaboration en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. À l'heure actuelle, à l'intérieur de la région de l'OSCE, aucune autre organisation internationale ne détient le potentiel nécessaire pour renforcer sur le long terme les efforts de consolidation des capacités de police et des institutions dans les États les plus exposés à la criminalité, à la corruption et aux violations des droits de l'homme.

Si je mets l'accent sur la police, c'est parce qu'elle illustre bien les programmes, les pratiques et les activités qui sont mis en œuvre par l'OSCE pour répondre aux besoins des États et des communautés partout en Europe. Les États ne devraient pas sous-estimer ou tenir pour acquis le travail pourtant très utile qui est accompli sans bruit par des organisations comme l'OSCE afin de rendre le monde plus sûr. Certes, nous pouvons faire mieux, et c'est d'ailleurs pourquoi j'applaudis au débat sur la réforme de nos deux organisations. Mais dans la foulée nous ne devrons pas perdre de vue les bonnes choses que nous faisons, les engagements importants qui ont été pris par consensus et les bienfaits d'un multilatéralisme authentique.

L'Europe n'est pas encore une et libre, comme imaginé au sommet de l'OSCE à Paris en 1990. Il y a énormément à faire, et nous devons rester vigilants à ce que les progrès obtenus ces dernières années ne soient pas effacés. Je ne doute pas qu'avec le processus de réforme, un nombre accru de personnes comprendra ou se rappellera l'utilité de l'OSCE et sera incité à investir les ressources et la volonté politique nécessaires pour la rendre encore plus efficace.

Il faudrait par ailleurs que l'OSCE soit plus disposée à partager ses données d'expérience et ses compétences avec d'autres. En 2004, l'OSCE a déployé, à la demande des autorités afghanes, une équipe d'appui pour les élections en Afghanistan. Au début de cette année, l'OSCE a envoyé dans les territoires palestiniens une équipe d'évaluation chargée d'étudier la façon dont l'OSCE pourra contribuer à l'organisation des élections. La Mongolie est à présent un partenaire pour la coopération de l'OSCE. On le voit bien, l'OSCE a des répercussions au-delà de sa vaste région et pourrait étendre davantage ce type de relations.

Le monde a radicalement changé ces 30 dernières années, depuis que 35 chefs d'État se sont réunis à Helsinki le 1er août 1975 pour signer l'Acte Final afin d'améliorer et de resserrer leurs rapports et, ainsi, renforcer la paix, la sécurité, la justice, la coopération et le rapprochement en Europe. L'OSCE a elle aussi profondément changé tout au long de cette période : à l'origine conférence, elle est désormais une organisation bien rodée. Mais le défi, lui, est resté le même pour les participants : promouvoir de meilleurs relations mutuelles et garantir un environnement au sein duquel leurs habitants peuvent vivre dans une paix véritable et durable. Nous devons continuer d'œuvrer ensemble à la réalisation de ce but.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il n'y a pas de liste d'orateurs, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions au Président en exercice d'en informer le Secrétariat dès maintenant.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil. Je vous souhaite plein succès dans ces fonctions, et je ne doute pas de votre réussite. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation.

J'adresse des remerciements particuliers à l'Ambassadeur Adechi et à ses collaborateurs pour l'excellent travail accompli durant la présidence béninoise en février.

Pour passer à ce qui nous intéresse aujourd'hui, j'ai une brève observation à faire et deux questions à poser. Je voudrais tout d'abord féliciter le Ministre des affaires étrangères Dimitrij Rupel de sa déclaration très intéressante et très claire. La Slovénie est un des précieux partenaires de la Roumanie au sein de l'OTAN, de l'Union européenne et dans le cadre des affaires régionales, et c'est dans ce cadre précis de nos relations bilatérales, que je souhaite à M. Rupel plein succès à la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Deux mois après le début de son mandat, nous pouvons déjà voir avec quelle énergie et quelle ambition il affronte les questions les plus pressantes à l'ordre du jour de l'OSCE. La Roumanie se félicite en particulier de l'attention accordée à la question du Kosovo, qui

constitue un défi pour les Balkans occidentaux et pour l'ensemble de l'Europe dans la période à venir.

M. Rupel a soulevé quelques points intéressants aujourd'hui, qui resteront au centre de notre attention tout au long de l'année 2005. Il s'agit notamment du degré d'efficacité avec lequel ce qu'on appelle les conflits gelés sont traités sur le plan multilatéral. Ces conflits prolongés posent pour les régions où ils sévissent de terribles problèmes. Bien sûr, dire que le « verre est à moitié plein » pourrait signifier que c'est au moins une bonne chose que ces personnes ne soient plus en train de se battre. Mais on peut aussi voir la situation sous un autre angle, celui du « verre à moitié vide », et dire que ces situations posent pour la communauté internationale des menaces croissantes et constantes. Ces régions qui se trouvent en marge de l'autorité internationale et de tout règlement sont d'importants obstacles au développement des pays et des régions auxquels elles appartiennent et tendent souvent à devenir des foyers du crime organisé, du trafic illicite, de la contrebande, de la prolifération et, qui pis est, du terrorisme.

La Roumanie pense que l'Organisation des Nations Unies, notamment son Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la sécurité internationale aux termes de la Charte des Nations Unies, et des organisations comme l'OSCE peuvent et doivent faire davantage pour promouvoir le règlement de ces conflits. J'aimerais à ce propos demander à M. Rupel son avis sur deux questions. Tout d'abord, je lui demanderais de bien vouloir expliquer les objectifs de la présidence de l'OSCE s'agissant des mesures qui seront prises pour le règlement des conflits gelés. À ce stade, comment évalue-t-il le potentiel du lien entre l'ONU et l'OSCE pour ce qui est de s'attaquer aux conflits gelés prolongés et pour ce qui est de la prévention des conflits. Deuxièmement, pourrait-il expliquer l'approche de la présidence de l'OSCE face au conflit qui sévit en Transnistrie, en République de Moldova?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Fendrick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci Monsieur le Ministre des affaires étrangères d'être venu nous parler aujourd'hui pour exposer de façon claire les capacités exceptionnelles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Dans vos observations, vous avez soulevé un point déjà soulevé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement du Secrétaire général : à savoir que l'ONU pourrait coopérer plus souvent et mieux avec les organisations régionales. Vous avez souligné, entre autres domaines possibles de coopération, l'alerte rapide, l'action préventive et la prévention des conflits. Pour reprendre l'Ambassadeur Motoc, qui a posé essentiellement la même question, comment, dans la pratique, pensez-vous que les deux organisations peuvent améliorer leur coopération pour prévenir les menaces et y répondre?

Notre deuxième question est la suivante. Vous avez parlé du succès des équipes électorales que l'OSCE a envoyées en Afghanistan et auprès de l'Autorité palestinienne et vous avez dit que l'OSCE pourrait développer ses relations au-delà de sa région. Quelles possibilités voyez-vous pour l'OSCE et ses experts en dehors de la région de l'OSCE?

M. Kozunin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aimerions d'emblée, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue à vous et à votre délégation et vous féliciter à l'occasion de l'accession du Brésil à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous remercions également l'Ambassadeur Adechi et toute la délégation béninoise pour le travail qu'ils ont accompli à la présidence du Conseil en février.

Nous sommes heureux d'accueillir à la séance d'aujourd'hui M. Rupel, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères de la Slovénie.

La Russie a appuyé les priorités de base que la présidence slovène a proposées dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE, qui visent à réformer les travaux de cette organisation, à les revitaliser et à rétablir l'équilibre, et ce, dans trois domaines : la sécurité, l'économie et le secteur humanitaire. Nous prenons note en particulier de la nécessité qui a été soulignée de renforcer le rôle de l'OSCE en matière de sécurité. Car, pour que l'OSCE puisse pleinement réaliser son objectif premier d'être une instance consacrée au vaste dialogue entre pairs sur les questions les plus importantes, il faut surmonter les déséquilibres fonctionnels et territoriaux qui sont

artificiellement apparus dans les travaux de cette organisation.

Notre délégation a toujours été favorable au développement et à la progression sur tous les plans de la coopération entre l'ONU et son Conseil de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux et se fondant fermement sur la Charte des Nations Unies, notamment son Chapitre VIII, en tenant dûment compte des divers avantages comparatifs que présentent ces organisations.

Nous notons avec satisfaction qu'en tant que mécanisme régional, l'OSCE a établi une interaction étroite et fructueuse avec l'ONU dans un nombre considérable de domaines clefs, surtout dans des domaines liés à la sécurité et au règlement des conflits régionaux. Pour ne citer que des exemples tirés de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il y a l'Abkhazie (Géorgie) et la Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note en particulier de ce que l'OSCE a contribué à l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur le Kosovo (Serbie-et-Monténégro). La mission de l'OSCE dans la région, qui est une composante de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, joue un rôle important pour ce qui est d'observer et de promouvoir le respect des droits de l'homme et de surveiller les médias locaux.

Dans ce contexte, je voudrais poser deux questions à M. Rupel. Tout d'abord, quelles mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer à tous les habitants du Kosovo, et avant tout aux membres des minorités non albanaises, une protection des droits de l'homme véritablement égale? Deuxièmement, à la lumière des expériences négatives de mars 2004, quelles mesures l'OSCE a-t-elle l'intention de prendre au Kosovo – en coordination avec l'ONU bien entendu – pour prévenir de nouvelles manifestations extrémistes de la part de la presse locale et d'organisations de la société civile?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Johnston (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, Monsieur le Président, nous félicitons le Brésil à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil et nous vous souhaitons plein succès et vous assurons de notre entière coopération dans le programme de travail qu'est le vôtre pour ce mois. Qu'il me soit également permis de remercier le Représentant permanent du Bénin et sa délégation et de les féliciter pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés durant le mois de février.

Le Royaume-Uni est un ferme partisan de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), c'est pourquoi nous sommes très reconnaissants à Monsieur le Ministre de son exposé ce matin. Nous souhaitons voir une OSCE active et efficace, présente sur l'ensemble des questions relevant de son mandat. Nous saluons le travail qu'elle effectue en matière de sécurité, en encourageant ses États membres à signer les conventions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons aussi de son appui aux normes internationales auxquelles nous avons tous adhéré, qui sont reflétées dans les accords signés dans le cadre des Nations Unies et ailleurs. Nous estimons aussi qu'elle apporte une contribution très importante à l'édification de la démocratie au Kosovo et dans l'ensemble de la région. Et, même si nous nous félicitons des initiatives de réforme et du rapport du Groupe de personnes éminentes, nous pensons qu'il est très important que les nouvelles activités entreprises ne soient pas menées au détriment de ses très importantes fonctions de défense des droits de l'homme et d'édification de la démocratie.

Dans ce contexte, j'ai deux questions à poser à Monsieur le Ministre. Premièrement, comment évalue-t-il la capacité de l'OSCE à prendre en charge de nouveaux domaines d'activité tout en restant aussi efficace, ou devenant même plus efficace, dans les secteurs où elle s'est spécialisée jusqu'à présent? Deuxièmement, étant donné l'expansion des activités de l'Union européenne dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, avec la Politique de défense européenne commune, aux composantes aussi bien militaires que civiles, et d'autres questions liées à la stratégie de l'Union européenne en matière de sécurité, comment pouvons-nous construire une relation complémentaire et efficace entre l'Union européenne, l'OSCE et d'autres acteurs pour traiter des questions de sécurité européenne au sens le plus large, au plan tant géographique que fonctionnel?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Rupel pour lui permettre de répondre aux observations qui ont été faites et aux questions qui lui ont été posées.

M. Rupel (*parle en anglais*) : Je ne sais pas si je vais être en mesure de répondre à toutes les questions comme on s'y attendrait, mais je vais faire de mon mieux. Je vais tenter de répondre à chaque question dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

En ce qui concerne les conflits gelés et leur gestion efficace, je dirais tout d'abord que, de façon générale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a comme point fort la prévention des conflits, mais qu'elle a bien sûr aussi un rôle à jouer dans le règlement des conflits. Les lieux évidents, ou les destinations, pour cela sont l'Ossétie du Sud, la Transnistrie et le Haut-Karabakh; comme les membres du Conseil le savent, nous avons joué un rôle actif dans ces régions. La question est moins de savoir ce que l'Organisation des Nations Unies peut faire pour l'OSCE que l'inverse. C'était là le point de départ, ou le présupposé, de mon intervention aujourd'hui, et même la raison pour laquelle je suis venu. Les tentatives de règlement efficace des conflits par l'OSCE doivent d'abord être menées sans ajouter à la charge de travail de l'ONU. Plus généralement, nous pourrions en faire davantage pour accroître le partage d'informations en matière d'alerte rapide, de telle sorte que celles-ci puissent aboutir à une action précoce.

En ce qui concerne les étapes futures, j'ai déjà dit quelques mots sur les meilleurs moyens de combiner les efforts et de promouvoir les actions, en parvenant à une synergie entre l'OSCE et l'ONU, mais cette question a été soulevée à la fois par le représentant de la Roumanie et par plusieurs de ses collègues. L'OSCE accorde une grande importance à ses liens avec l'ONU, et je suis ravi de pouvoir rencontrer le Conseil aujourd'hui. En tant qu'organisation régionale, l'OSCE apporte une contribution significative au maintien de la paix et de la sécurité dans son secteur, ainsi qu'à la mise en œuvre concrète de textes et de principes des Nations Unies. Je suis heureux de constater un renforcement constant de la coopération étroite entre ces deux organisations – dont l'une est plus grande et plus importante et l'autre représente ses 55 membres. Sur de nombreuses questions, il existe une véritable synergie entre nos deux organisations. En particulier, nous collaborons étroitement avec le Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons d'importants liens avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, comme je l'ai déjà signalé dans mon exposé, et nous coopérons étroitement avec le personnel des Nations Unies sur le terrain, en particulier avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. J'espère que cette coopération sera reflétée dans une résolution de l'Assemblée générale consacrée à la coopération entre l'ONU et l'OSCE; il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un tel texte à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée. Nous nous employons actuellement à tenter de parvenir à un consensus sur une telle décision. Nous sommes très satisfaits des initiatives en cours visant à approfondir les liens entre l'ONU et les organisations régionales. Nous notons également les appels lancés dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) en faveur d'une collaboration plus étroite avec les organisations régionales, notamment dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. Nous souhaitons en explorer plus avant les modalités.

Je passe maintenant à la question de la Transnistrie, qu'il va falloir aborder très prochainement, car il s'agit là d'une source d'instabilité dangereuse non seulement pour la République de Moldova, mais aussi pour l'Ukraine. Les changements en Ukraine et la nouvelle politique des dirigeants moldaves nous permettent d'essayer de rechercher de nouvelles solutions. Des mesures énergiques de contrôle de la frontière entre l'Ukraine et la Transnistrie, ou, si vous préférez, la frontière moldave, côté ukrainien, pourraient en quelques mois convaincre Tiraspol que la situation actuelle ne peut pas perdurer. Je suis convaincu que des mesures de décentralisation et l'octroi d'une large autonomie permettraient non seulement à la Transnistrie de se réintégrer, mais contribueraient aussi à la démocratisation de la République de Moldova.

Je remercie le représentant des États-Unis de ses questions au sujet des relations entre l'ONU et l'OSCE; j'ai tenté d'y apporter une réponse partielle.

Pour ce qui est de notre expérience dans des domaines sortant de notre champ d'action habituel, nous devrions bien entendu améliorer nos capacités techniques et résoudre les problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés, comme le budget et le barème des quotes-parts. Nous traversons aussi une petite crise de gestion liée à un nouveau Secrétaire

général. Mais je suis tout à fait convaincu que l'OSCE doit se considérer comme une organisation destinée à travailler en étroite collaboration avec l'ONU, et même à travailler pour le compte de l'ONU, ou en parfaite harmonie avec l'ONU, partout où cela est possible, et peut-être dans des situations où l'ONU ne peut pas agir seule.

J'aimerais maintenant répondre aux questions que m'a posées le représentant de la Fédération de Russie. Je suis parfaitement d'accord avec ce qu'il a dit au sujet du problème de l'équilibrage. J'ai moi-même, en quelque sorte, présenté la présidence slovène à l'OSCE en disant que nous avions besoin des trois « R » que sont la réforme, la revitalisation et le rééquilibrage. Et par rééquilibrage, j'entendais plus qu'un équilibre entre les trois composantes de notre organisation – la dimension économique et écologique, la dimension humaine et, bien entendu, la dimension politique et militaire. Il nous faut avoir des relations ou une attitude plus équitables vis-à-vis de toutes ces composantes.

À cet égard, j'ai proposé un certain nombre de mesures, et nous avons également eu des pourparlers avec des représentants de la Fédération de Russie au sujet des conférences, ateliers et groupes de travail qui ont été proposés par cette délégation. J'ai jugé ces échanges extrêmement intéressants et très importants, en ce qui concerne, par exemple, des conférences portant sur la sécurité énergétique et les doctrines militaires. Je crois donc que nous devrions de temps en temps prendre du recul et essayer de voir ce qui va dans l'intérêt sinon de chacun, du moins de la majorité.

Je compte en tout cas que nous serons en mesure d'aplanir nos divergences en ce qui concerne le barème des quotes-parts, afin que nous puissions nous atteler aux problèmes du monde extérieur sans nous préoccuper des difficultés internes. Je pense qu'il serait erroné de considérer l'OSCE comme une organisation seulement capable de débattre de ses seuls problèmes, au lieu de remplir sa mission envers le monde extérieur. En fait, il s'agit d'une organisation indispensable qui contribue à résoudre des problèmes graves et même parfois à sauver des vies, entre autres.

Sur la question de la Serbie-et-Monténégro et du Kosovo, je conviens pleinement avec ce que les membres du Conseil ont dit concernant la protection des droits de l'homme au Kosovo. Je me suis rendu deux fois au Kosovo : après les événements de mars 2004, et à nouveau il y a quelques semaines. Je dois dire que j'ai été impressionné par les progrès que j'ai constatés en ce qui concerne le comportement des dirigeants des institutions provisoires du Kosovo. Je pense que mes interlocuteurs, et je n'exclus personne, que ce soit le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée et le Président, se sont rendus compte qu'il ne pouvait y avoir de solution qui fonctionne au Kosovo sans la participation de tous, c'est-à-dire les Serbes et les autres minorités, et sans que tous les membres de la communauté internationale qui ont contribué au règlement du conflit au Kosovo par le passé ne soient associés au processus. Je pense ici plus particulièrement au Groupe des Sept et, bien sûr, à l'ONU et à l'OSCE. Nous devrions faire tout notre possible pour empêcher que les événements de mars 2004 ne se reproduisent, voire menacent de se reproduire. Je crois que M. Søren Jessen-Petersen, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, effectue un très bon travail au Kosovo sur cette question particulière.

Bien entendu, j'ai des préoccupations, comme tout le monde, je suppose. Celles-ci ont trait aux éventuelles conséquences qu'aurait l'inculpation de Ramush Haradinaj, l'actuel Premier Ministre du Gouvernement provisoire. J'espère que cette mise en examen n'entraînera pas un soulèvement massif des Albanais. Je ne pense pas que cela sera le cas. Cela ne servirait nullement les intérêts des Kosovars d'aller dans cette direction. J'espère que cette tension et d'autres encore ne seront pas exploitées à des fins de provocation par l'une ou l'autre partie. Je ne pense pas que quiconque ait intérêt à aggraver la situation au Kosovo. J'ai l'impression que le statu quo actuel ne satisfait véritablement personne. Je pense qu'il existe certains éléments radicaux dans le paysage politique de la région qui aimeraient maintenir ce statu quo; et certains réseaux criminels au Kosovo lui-même souhaitent la même chose. C'est pourquoi, nous devons être très prudents lorsque nous examinons ces questions.

En ce qui concerne la coopération entre l'OSCE et l'ONU, je voudrais dire brièvement que nous estimons que le rôle de l'ONU demeure capital, puisqu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité va être nécessaire. Bien entendu, je serais heureux que le Secrétaire général, lorsqu'il décidera de nommer un nouvel envoyé spécial pour le Kosovo, s'en entretienne au préalable avec Bruxelles et Washington, puisque ces

capitales envisagent également de nommer de nouveaux envoyés.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation précaire et difficile, mais je pense qu'il y a toute une pléthore d'idées et de concepts intéressants. Nous ne devrions donc pas assister à une répétition des événements de 2004.

Pour ce qui est des questions posées par le représentant du Royaume-Uni, j'ai indiqué que, selon moi, la synergie devrait être encouragée non seulement dans les relations entre l'OSCE et l'ONU, mais également entre l'OSCE et l'Union européenne. Je crois que, en ce qui concerne la prévention des conflits, nous avons les mêmes intérêts et de nombreuses conceptions similaires. Je pense par exemple à la Géorgie. Nous avons eu des problèmes pour poursuivre notre opération de surveillance de la frontière en Géorgie. Et je crois comprendre que ce projet va bientôt s'arrêter ou a même déjà cessé faute d'un nouveau mandat. À Vienne, nous examinons actuellement la possibilité d'un projet similaire ou apparenté de formation des gardes frontières. Mais j'ai également ouï dire que l'Union européenne envisagerait de nous aider et qu'elle a quelques idées qui lui sont propres. Le fait que l'Union européenne s'implique dans ce dossier aurait, bien entendu, une grande importance pour la Géorgie; naturellement, l'OSCE n'en tirerait aucune jalousie. Sur ce point, il n'y aurait aucun problème pour l'OSCE car, je crois que nous sommes une organisation soucieuse de ses projets et de leur impact et non une organisation livrant concurrence aux autres dans les processus consistant à rechercher l'instance la plus appropriée, si je puis m'exprimer ainsi.

Je pense ainsi avoir répondu à toutes les questions. Je suis ravi d'avoir eu la possibilité de répondre aux questions posées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dimitrij Rupel, Ministre des affaires étrangères de la Slovénie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, des précisions qu'il nous a apportées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.